

N° 365. Contact

d'assurance responsabilité

générale de la C.M.

n° 621 - 25.1.72 -

Le Conseil autorise le Maire à signer la nouvelle police d'assurance concernant la responsabilité générale de la commune de Dieuleux.

Sont inclus dans cette police les risques relatifs à la garderie d'enfants et à la présence d'un service de distribution de repas.